

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Date de convocation 11 décembre 2024
Date d'affichage 11 décembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20241223-CM2410-DEL36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 17 + 12 procurations
votants 28 (Monsieur Emmanuel BOIS n'a pas pris part au vote en raison d'un conflit d'intérêt concernant le sujet)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le DIX SEPT DECEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Gerard GUESNE	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Nicolas CHABLE	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
Mme Delphine LETESSIER	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Christophe BISI)
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Mme Marie Hélène TROUILLOT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Christophe BISI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

VENTE D'HERBE ET LOCATION DE PARCELLES POUR L'ANNÉE 2024

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'indice national des fermages 2024 ;

Vu le rapport du Maire ;

Considérant que comme chaque année, un état des ventes d'herbe et des locations sera arrêté par le Conseil municipal ;

Considérant que ces ventes d'herbe et locations sont fixées en fonction de l'évolution de l'indice de fermage ;

Considérant que la variation de l'indice national des fermages 2024 par rapport à l'année 2023 est de **+ 5,23 %** pour atteindre **122,55** ;

Pour les ventes d'herbe 2024

- **Le GAEC Montreteau à La Ferté-Bernard**, qui exploite les parcelles C n° 238 devra verser la somme de **392,75 €** pour 3ha 87a 68ca.

- **Le Haras de la Pelois St Martin des Monts 72400**, qui exploite les parcelles ZD n° 77, 323, 218, 317 devra verser la somme de **880,50 €** pour 8ha 71a 79ca.

Pour les locations 2024

* **Le GAEC Montreteau** à La Ferté-Bernard, qui exploite les parcelles D n° 864, 866 et 868, devra verser la somme de **728,45 €** pour 5ha 61a.

* **M. Yves FOUASNON** « La Grande Pointe » à La Ferté-Bernard, qui exploite les parcelles ZD n° 71, devra verser la somme de **303,59 €** pour 2ha 33a 80ca.

* **M. Philippe TOURNAT**, « La Rivière » à Cherré, qui exploite les parcelles C n° 172, 23 et 26 (*sur la commune de Cherré*), devra verser la somme de **774,01 €** pour 5ha 96a 08ca.

* **M. Philippe TOURNAT**, « La Rivière » à Cherré, qui exploite les parcelles C n° 126, 127, 135, 136, 164 et D n° 279 et 564 (*sur la commune de Cherré*), devra verser la somme de **2259,45 €** pour 17ha 40a 05ca.

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** les nouveaux montants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes à émettre les titres comptables correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à effectuer toutes les démarches, à signer tous documents visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Christophe BISI

Pour Copie conforme

Le Maire,
Didier REVEAU